



Fiche de formation N° 26

Adoption

LA PREPARATION DE L'ENFANT A L'ADOPTION

Préparer l'enfant à l'adoption et à son adoption est essentiel dans la réussite de l'adoption. La durée de la préparation dépendra de l'âge de l'enfant, de son vécu et de son aptitude à créer un nouveau lien affectif. Il est indispensable en premier lieu de parler avec l'enfant de son projet de vie. Même s'il est jeune, il faut lui parler: s'il ne comprend pas encore le sens de ce qui lui est dit, il en saisit l'intention et cela le tranquillise. En fonction de son âge, l'enfant doit être consulté dans l'élaboration des projets qui le concernent.

Objectifs

Les objectifs de préparation de l'enfant à l'adoption sont les suivants:

- Assurer une continuité dans les étapes de sa vie;
- Eviter à l'enfant une rupture ou un choc supplémentaire;
- Garantir une douce transition entre deux lieux de vie et deux entourages (institution ou famille d'accueil temporaire – famille adoptive);
- Préparer la rencontre avec la famille adoptive;
- Inscrire l'enfant dans une nouvelle filiation;
- Créer les conditions propices à l'établissement d'un lien épanouissant;
- Prévenir les échecs.

Il s'agit d'aider l'enfant à réfléchir sur son passé pour pouvoir construire ou reconstruire son histoire personnelle et entamer le deuil de ce qu'il laisse derrière lui (sa vie dans sa famille d'origine, l'espoir de retourner vivre avec sa famille d'origine, sa vie dans l'institution...). Mais il s'agit aussi de considérer son futur en l'aidant à se représenter ce qui va lui arriver (la vie dans la famille adoptive) et commencer à créer des liens avec sa famille adoptive. Il est important de préparer l'enfant à sa séparation de l'institution où il vit.

Connaître et accepter le passé

Il est nécessaire de:

- Raconter ou faire raconter à l'enfant son histoire personnelle, lui expliquer qu'il ne peut pas y avoir de retour en arrière (retour dans sa famille d'origine).
- Faire prendre conscience à l'enfant des douleurs vécues dans son passé: formuler verbalement ses expériences de vie.
- Expliquer les décisions (administratives, judiciaires, etc.) qui ont été ou sont prises à son égard. Recueillir son opinion quant à ces décisions et, selon son âge, son consentement, fait partie du processus de détermination de l'adoptabilité de l'enfant.
- Aider l'enfant à entamer un processus de deuil (**Attention !** Les signes indiquant que l'enfant a entamé ce processus sont une des conditions de l'adoptabilité psychologique de l'enfant (voir fiche n°21)).

Commencer à découvrir son avenir

Lorsque l'enfant, en évoluant, accepte sa situation et manifeste de l'intérêt pour une nouvelle famille, les personnels de l'institution l'interrogent sur ses désirs quant à la famille et le lieu où il aimerait vivre, comment il se les imagine. L'enfant ne connaît pas le mot « adoption », ce

n'est donc pas d'adoption qu'il faut lui parler mais de projet de vie dans une nouvelle famille. L'enfant exprime ses souhaits quant à cette nouvelle famille autour de trois thèmes : les objets, les espaces de vie, les personnes.

Les personnels de l'institution doivent aussi aider l'enfant à exprimer les émotions que lui procure la perspective d'une nouvelle vie et d'une nouvelle famille; cela pourra se faire oralement, mais le recours aux dessins, aux jeux avec des marionnettes, etc, facilite les choses.

Connaître la nouvelle famille

Une fois qu'une famille adoptive potentielle a été sélectionnée pour un enfant (voir apparemment/matching), il est nécessaire de :

- La décrire à l'enfant, ainsi que son nouveau lieu de vie, et les adapter aux désirs que l'enfant avait exprimés auparavant (« tu voulais une famille avec trois voitures qui t'emmène au parc d'attractions chaque jour; celle que nous avons trouvée pour toi n'a qu'une voiture mais est prête à te conduire au parc d'attractions pendant les vacances »,...); aider l'enfant à se représenter sa nouvelle famille et sa vie future et le travailler avec lui.

- Créer des liens entre l'enfant et sa future famille en organisant des échanges :

➤ Depuis la famille vers l'enfant:

- un petit sac à dos (symbole du voyage et du lien entre les deux lieux de vie: dans ce sac l'enfant emportera quelques objets souvenirs de sa vie avant son adoption);
- un album photos présentant la famille et son mode de vie;
- des petits cadeaux;
- des lettres pouvant être lues à l'enfant par une personne de son entourage – des enregistrements audio ou vidéo.

➤ Depuis l'enfant vers la famille:

- des dessins ou des lettres (selon l'âge de l'enfant);
- des petits cadeaux (pierres peintes, etc.) et dans la mesure du possible des photos.

Cet échange permet que des liens se créent entre l'enfant et sa famille adoptive avant qu'ils se rencontrent physiquement. Cette rencontre est ainsi facilitée et les risques de rejet lors de ce moment crucial bien moindres.

Préparation au départ

L'enfant doit être aidé lors de la rupture des liens avec les personnels de l'institution et ses compagnons de vie (ou avec sa famille d'accueil temporaire). A cette fin certains gestes symboliques peuvent être très bénéfiques:

- Encourager l'enfant à avoir « une boîte aux trésors » qu'il remplira de petits objets et de souvenirs de sa vie dans l'institution. Les emporter avec lui rend la séparation moins douloureuse.

- Lorsque cela est possible il est conseillé d'emmener l'enfant en ballade hors de l'institution et de le conduire sur les lieux où il se réunira avec sa nouvelle famille (hôtel, tribunal, aéroport,...) afin de le préparer et le tranquilliser. Ces sorties seront des moments opportuns d'échanges avec l'enfant.

Cette manière de travailler doit être vivement encouragée dans les institutions. Le personnel doit être formé à cet effet. Chaque fois qu'un projet d'adoption est décidé pour un enfant, **l'ensemble du personnel** doit en être averti afin d'être associé à la préparation de l'enfant en question et des autres enfants de l'institution (les informer, leur expliquer, leur demander de faire un dessin pour leur compagnon qui va s'en aller,...), et éviter ainsi des réactions négatives de ces derniers qui rendraient difficile la séparation avec l'enfant adopté.

SSI/CIR décembre 2006

Votre avis nous intéresse ! N'hésitez pas à nous contacter (irc-cir@iss-ssi.org) afin de nous parler de vos expériences, nous poser des questions liées aux thèmes abordés dans cette fiche, ou également afin de nous suggérer des modifications. Nous vous invitons également à diffuser cette fiche aux personnes concernées et intéressées dans votre pays. Merci d'avance !

Le SSI/CIR souhaite remercier le Canton de Genève, en Suisse, pour son soutien financier à ce projet de fiches et la Commission des Adoptions Internationales de la Présidence du Conseil Italien pour son financement du Manuel pratique « L'intérêt supérieur de l'enfant et l'adoption », qui est à la base de nombreuses fiches.